

# Le Plan de relance en Corse-du-Sud



## Lettre aux maires - Numéro 2 (mai 2021)

Le plan de relance déployé par le Gouvernement propose un soutien spécifique aux collectivités territoriales autour de trois volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. En Corse-du-Sud, depuis le début d'année, près de 3,2 millions d'euros ont été accordés aux collectivités pour leurs projets structurants et pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Le plan de relance a également pour objectif de faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, grâce à un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières, etc. Afin de ne laisser personne sur le bord de la route, les communes et les intercommunalités ont un rôle à jouer. L'Etat est à leurs côtés pour leur permettre de recourir aux différentes aides.

**Pascal LELARGE, Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud**

## Des projets financés au titre de la DSIL énergétique ou exceptionnelle

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. Une enveloppe exceptionnelle a été ouverte en 2020 et en 2021 pour le financement de projets destinés à la transition énergétique, à la résilience sanitaire et à la rénovation du patrimoine. Une enveloppe spécifique a aussi été dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux.

### Construction d'une piscine municipale à Cozzano

421 800 euros accordés au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). A ce montant s'ajoute une subvention de 253 958 euros de DSIL « exceptionnelle » pour la réalisation de cet équipement public respectant les critères de développement durable. Au total, ce projet est financé à 47 % par l'Etat.  
↓



### Rénovation thermique de l'école primaire de Sainte-Lucie de Tallano

Une opération de 75 603 € financée à hauteur de 80 % grâce à la DSIL « rénovation énergétique » (isolation de la toiture, régulation du chauffage et de la ventilation, menuiseries).  
↓



### ↑ Rénovation thermique de la mairie de Forciolo

Une subvention de 72 159 € via la DSIL « rénovation énergétique » permettant de financer 50 % de cet investissement (isolation, chauffage, éclairage).

**Les communes ont été accompagnées par les services de l'Etat pour évaluer le bilan énergétique de leur projet. Des économies de coûts de fonctionnement sont également attendues sur le budget de la commune avec la réduction de la consommation énergétique.**

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

# Dispositifs en faveur de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi

Dans le cadre du plan « #1jeune1solution », les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'aides spécifiques, qui leur permettent de recruter des jeunes et de bénéficier de nouvelles ressources pour développer leurs projets.

**Le Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes).** Il s'agit d'une aide financière pour le recrutement d'un jeune âgé de moins de 26 ans (ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus), qui rencontre des difficultés d'accès à l'emploi :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/article/aide-a-l-emploi-d-un-jeune-en-parcours-emploi-competences-jeunes-pec-jeunes>

**Le recrutement d'apprentis.** Une aide exceptionnelle est attribuée aux collectivités territoriales pour tous les contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2021 :

<https://www.asp-public.fr/aide-pour-le-recrutement-des-apprentis-par-les-collectivites-territoriales>

**Le volontariat territorial en administration (VTA).** Les collectivités territoriales rurales peuvent bénéficier d'une aide de 15 000 euros pour le recrutement et l'accompagnement d'un jeune diplômé (d'au moins bac +2), le temps d'une mission de 12 à 18 mois. Cela permet aussi de renforcer les compétences de la collectivité en ingénierie de projet :

<https://vta.anct.gouv.fr/>

**Les missions de Service civique.** Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne), sur au moins 24 heures par semaine, en France ou à l'étranger. Il est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Les missions peuvent se déployer dans neuf domaines : éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/collectivites/financement-de-nouvelles-missions-de-service-civique>



## un guide sur les mesures du Plan de relance à destination des maires :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/plan-de-relance/Guide\\_PlandeRelance\\_maires.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/Guide_PlandeRelance_maires.pdf)



## sur l'ensemble des appels à projets en direction des communes en Corse :

[https://france-relance-corse.aides-territoires.beta.gouv.fr/?integration=&apply\\_before=&call\\_for\\_projects\\_only=False&text=&perimeter=&targeted\\_audiences=commune&order\\_by=relevance&action=search-filter](https://france-relance-corse.aides-territoires.beta.gouv.fr/?integration=&apply_before=&call_for_projects_only=False&text=&perimeter=&targeted_audiences=commune&order_by=relevance&action=search-filter)



### Trois questions à Patrick BERNIÉ, sous-préfet à la relance auprès du préfet de Corse

#### 1. Quelle est votre mission ?

Je suis chargé de coordonner l'action de l'Etat pour la bonne mise en œuvre du Plan de relance, d'aller à la rencontre des entreprises et des élus, pour identifier les projets et accompagner leurs porteurs. Je dois aussi faire connaître le Plan de relance et ses résultats auprès de la population.

#### 2. Comment allez-vous travailler ?

Je vais aller le plus possible sur le terrain, dans toute la Corse, pour rencontrer les chefs d'entreprises et les élus, discuter de leurs projets afin de vérifier s'ils entrent dans les critères des différents appels à projets nationaux ou régionaux et les aider dans l'élaboration de leur réponse. Mon rôle est aussi de mobiliser tous les services qui peuvent faire avancer un projet.

#### 3. Quels conseils donnez-vous à ceux qui ont un projet et ont besoin de financements ?

Ils doivent se faire aider par les services de l'Etat. Ils peuvent m'appeler sur mon téléphone, au 07 85 55 84 61.

Pour vous aider dans le montage de vos projets et dans l'élaboration de votre réponse à un appel à projets, vous pouvez aussi contacter votre sous-préfet d'arrondissement :

- Arnaud GILLET, sous-préfet de Sartène (tél. : 04 95 11 12 61) – [arnaud.gillet@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:arnaud.gillet@corse-du-sud.gouv.fr) ;
- Pierre LARREY, secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Ajaccio (tél. : 04 95 11 10 10) - [pierre.larrey@corse-du-sud.gouv.fr](mailto:pierre.larrey@corse-du-sud.gouv.fr)